

Motion du 6 avril 2009 de Mme Martine Sumi, M. Christophe Buemi, Mmes Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, M. Christian Lopez Quirland, Mmes Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Corinne Goehner-Da Cruz: «Aides sociales urgentes: il y a urgence».

(ainsi amendée et renvoyée à la commission de la cohésion sociale par le Conseil municipal lors de la séance du 3 octobre 2009)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que de nombreuses pétitions, motions, initiatives ont fortement occupé le Conseil municipal de la Ville de Genève tant quant à l'action sociale en faveur des aîné-e-s qu'à celle en faveur des personnes précarisées à cause de multiples facteurs;
- que de nombreuses associations féminines ont alerté les politiques sur l'immense difficulté d'aider financièrement, en particulier, les femmes seules avec enfants;
- les changements drastiques de pratique du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) qui ont plongé 95% des membres de l'Association des familles monoparentales dans de plus amples difficultés sociales, économiques et juridiques;
- que les conclusions du rapport de l'Institut de hautes études en administration publique du 28 février 2007 «Besoins sociaux et prestations d'aide sociale en ville de Genève. Eléments pour une réorientation des aides communales» alertaient déjà notre municipalité sur les profondes mutations et hélas l'élargissement des populations précarisées et dans l'impossibilité de vivre du fruit de leur travail;
- les amendements acceptés par notre Conseil municipal dans le cadre du traitement du budget 2008 et de la motion M-682 «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» demandant une évaluation du régime des aides financières municipales et l'analyse de divers scénarios d'adaptation aux changements de société intervenus ces dernières années;
- que la crise financière, économique et sociale n'épargne pas Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de refondre tout de suite le règlement du Conseil administratif relatif aux aides financières du Service social, un règlement simplifié et surtout adapté aux besoins nouveaux;
- de définir la collaboration avec les associations de terrain en ce qui concerne les aides financières d'urgence.